

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022 à 20H30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, REYNAUD Sabrina, PENAUD Jacques, BOUZONIE Corinne, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, FAUQUEMBERGUE Grégoire, , DESMET Christine, VAN MIL Marieke

Absent : BUISSON Alain

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 12 octobre 2022 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Admission en non valeur d'une créance irrécouvrable
- Participation au budget de fonctionnement de l'école

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Participation à un voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi de 2 demandes de subvention pour des voyages scolaires : une demande du Collège de Lubersac pour un séjour culturel à Rome pour un élève domicilié à Saint Cyr et une demande du Lycée Giraut de Borneil d'Excideuil pour un voyage au ski en Savoie pour un élève également.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 30 €/élève.

2/ Modification adressage

Le conseil municipal avait décidé précédemment la nouvelle dénomination des voies communales, à ce jour, quelques modifications et ajouts sont à prévoir. Il est proposé de :

- Remplacer « Chemin du Stade » par « Impasse de la Font La Voute »
- Nommer le chemin rural menant chez M. et Mme VAN MIL « Impasse de la Nontronie »
- Nommer la voie communale menant chez M. et Mme BARTHELEMY « Impasse du Bois Lachamps »

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, ces nouvelles dénominations.

3/ Décision modificative de crédits au BP 2022

M. le Maire propose au conseil municipal de faire :

- une décision modificative de virement de crédits d'un montant total de 7 103.77 € en dépenses de fonctionnement, afin de régulariser des écritures d'amortissement de subvention et d'ajuster les crédits dédiés à la rémunération du personnel non titulaire

- une décision modificative d'augmentation de crédits d'un montant de 1 103.77 € en section d'investissement afin de régulariser la 1^{ère} échéance de l'emprunt non prévu et contracté dans l'année, et les écritures d'amortissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces 2 décisions modificatives de virement et d'augmentation de crédits.

4/ Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

M. le Maire informe le conseil de l'état relatif aux taxes et produits irrécouvrables sur les produits communaux qu'il a reçu de M. le trésorier. Ces produits correspondent à des loyers impayés. Suite aux différentes diligences effectuées par la trésorerie, il en résulte une impossibilité de recouvrer la somme due par les redevables. Le conseil doit donc statuer sur l'admission en non-valeur de plusieurs loyers pour un montant total de 1 904.90 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur de plusieurs titres de recettes d'un montant total de 1 904.90 €.

5/ Participation de fonctionnement au budget des écoles

Le Maire fait part au conseil de la sollicitation de la commune de Payzac relative à une demande de participation financière aux charges de fonctionnement du budget annexe de l'école Payzac/Savignac-Lédrier. Il rappelle que lorsqu'une école d'une commune reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Considérant que l'école de Payzac/Savignac-Lédrier reçoit des élèves domiciliés à Saint Cyr, le Maire propose de fixer une participation financière de 250 €/enfant/trimestre pour les enfants inscrits au trimestre correspondant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

6/ Présentation du rapport annuel 2021 de l'assainissement collectif et non collectif

M. le Maire donne lecture des rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du Service Public Assainissement Non Collectif et du Service Public Assainissement Collectif. Il rappelle que ces rapports sont consultables en mairie.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

7/ Questions diverses

- **Noël des enfants** : Corinne fait un point concernant l'organisation de la journée du 17 décembre, 36 enfants invités, 17 ont répondu présents, après-midi récréative avec des jeux, visite du père Noël, distribution de cadeaux et de gourmandises et goûter.
- **Cérémonie de vœux 2023** : il est décidé de ne pas organiser de cérémonie de vœux (décision prise par vote, 5 contre, 3 pour et 2 abstentions) et d'organiser un repas citoyen le 25 juin autour du four à pain.
- **Repas des aînés** : il est décidé d'organiser à nouveau un repas en faveur des aînés, courant février, date non arrêtée à ce jour, à voir en fonction des disponibilités du traiteur.
- **Absence des employés** : Mickael NOEL, toujours en arrêt maladie, demande de longue maladie en cours. Au secrétariat, un remplaçant est actuellement présent le mardi après-midi et toute la journée du vendredi.
- **Bulletin municipal** : en cours d'élaboration, il sera distribué fin janvier.

La séance est levée à 22h30.